

Examen DR02

Semestre d'automne

Durée deux heures

Aucun document autorisé

Veillez répondre aux questions suivantes :

Question 1 : La liquidation judiciaire 5 points

Question 2 : Le président du conseil d'administration 5 points

Question 3 : L'augmentation de capital par incorporation de réserves 4 points

Question 4 : veuillez répondre aux deux questions suivantes (Cf., article ci-dessous)

Quelles sont les contraintes d'une société du fait de sa cotation en bourse ? **3 points**

Que pensez-vous de la stratégie de Monsieur Marc du Pontavice ? **3 points**

Xilam, le studio derrière « Oggy et les cafards », cherche un nouveau départ

Frappé par l'annulation de deux grosses commandes et le renchérissement des taux d'intérêt, le studio d'animation a bouclé une augmentation de capital cruciale pour son futur.

Le petit studio parisien derrière les « Tom et Jerry » à la française a achevé sa levée de fonds destinée à lui faire prendre un nouveau départ. Connu pour ses succès comme « Oggy et les cafards » et « Zig et Sharko », ces formats comiques dits « slapsticks » très populaires sur petit écran, le studio d'animation avait, comme d'autres, beaucoup surfé sur la demande des plateformes. Une situation qui l'avait propulsé à des sommets boursiers. Mais il a souffert du sérieux coup de frein que des géants comme Disney ont actionné sur les commandes de contenus pour enfants. Pour réagir, Xilam a complété jeudi dernier son augmentation de capital avec l'émission d'environ 982.000 actions nouvelles au prix unitaire de 3,75 euros, lui permettant de lever près de 3,7 millions d'euros. Son fondateur et PDG, Marc du Pontavice, qui avait apporté lui-même sa garantie à l'opération, a acheté environ 70 % des actions nouvellement créées, soit un investissement d'un peu plus de 2,5 millions d'euros.

Xilam finançait sa croissance par endettement, mais le renchérissement des conditions de crédit a compliqué la donne. Avec cette levée de fonds, le groupe veut se « *redonner des marges de manoeuvre* » pour reconstituer son carnet de commandes à horizon 2025 ou 2026, explique Marc du Pontavice. Il engage aussi un plan d'économies « *raisonnable* » d'environ 2 millions d'euros par an pour réduire ses frais fixes (diminuer la surface de travail, dépenses marketing et IT) et sans plan social.

Comme la plupart des valeurs « médias », le titre avait déjà beaucoup baissé en 2023, mais il a perdu presque deux tiers de sa valeur depuis le 26 octobre à la Bourse de Paris. Ce jour-là, Xilam avait dit qu'il « *suspendait* » son objectif de croissance pour 2026, et que son chiffre d'affaires allait baisser en 2024.

La raison principale ? L'annulation soudaine de deux commandes importantes. « *C'est l'ensemble du marché de l'animation pour enfants qui s'est sévèrement contracté à la suite des recentrages respectifs de Disney et Netflix* », justifie Marc du Pontavice. *Nous avons pris des mesures pour reconstituer notre carnet de commandes, mais ce n'est qu'à la fin du premier semestre 2024 que nous aurons plus de visibilité.* » Pour redynamiser sa croissance, Xilam veut gagner des parts de marché avec les chaînes de télévision européennes, développer le « *licensing* » et aussi produire un long-métrage par an. Et il diversifie ses revenus en distribuant ses oeuvres sur les réseaux sociaux car la demande s'est en partie déplacée vers les plateformes gratuites comme YouTube où circulent énormément de contenus peu chers à produire. Le studio parisien a aussi lancé des séries animées pour adultes, et développé des activités de « *prestataire* » pour Hollywood, des segments qui restent bien orientés. Son objectif était de doubler ses revenus par rapport à 2021 pour atteindre 80 millions d'euros en 2026.

Au passage, Marc du Pontavice se renforce au capital du groupe qu'il a fondé en 1999. Avant la levée de fonds, le PDG contrôlait (via deux holdings) 37 % du capital et près de 54 % des droits de vote. Il est désormais monté à environ 42,5 % du capital et 56 % des droits de vote. « *Il se renforce à un moment où la société vaut moins cher en partie parce que la Bourse n'est pas faite pour ce type d'activité, notamment de cette taille* », dit un connaisseur du secteur. La capitalisation boursière est tombée à 23 millions. De quoi envisager un retrait de la cote si l'occasion venait un jour à se présenter ? « *Ce n'est pas du tout à l'ordre du jour* », rétorque l'intéressé.